

Aide aux clubs

**LIGUE FRANCOPHONE
DE HANDBALL a.s.b.l.**
Rue des Français, 373/13
4430 ANS

Tél. +32 (0)4 250 63 66
Fax +32 (0)4 250 63 76
e-mail : secretariat@handball.be
Website : www.handball.be

Banque ING : 310-14130720-04
IBAN : B103101 4807 2004
BIC : BBRUBEBB



INTRODUCTION

Soucieuse de la pérennité du handball et du développement continu de ses clubs, la Ligue Francophone de Handball, par le document présent, vous informe des aides disponibles afin d'améliorer et/ou de maintenir le développement de votre club.

Ce document regroupe différentes aides adaptées et adaptables aux besoins de tous. Il ne vous donnera bien sûr pas les clés du succès mais néanmoins, il comprend quelques petits conseils intéressants qui vous permettront, nous l'espérons, de continuer à grandir.

En espérant que vous puissiez trouver la ou les infos qui vous aideront,

La LFH vous souhaite bonne lecture.

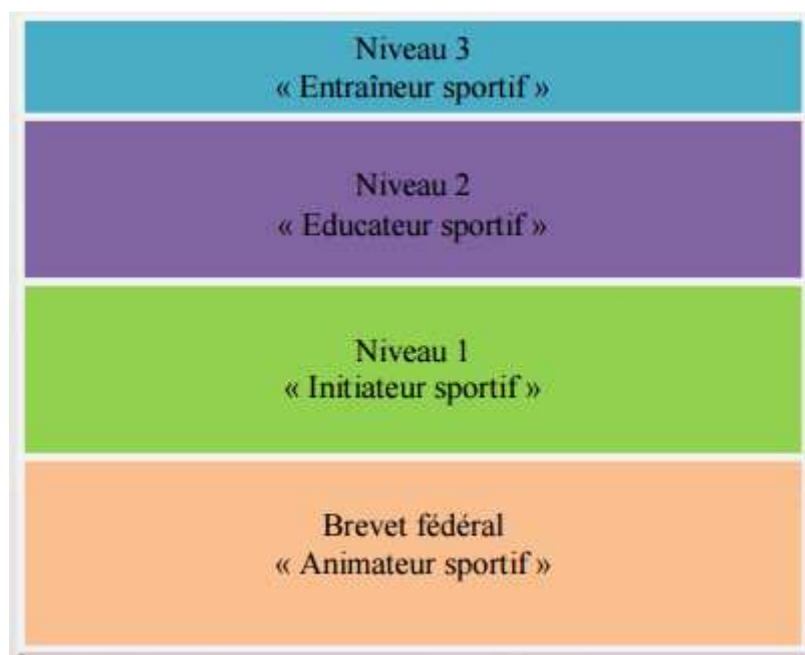
1. FORMATIONS ENTRAINEURS

1.1. Présentation et utilité

La LFH, en complément de l'ADEPS, propose des formations destinées aux entraîneurs de vos clubs.

Ces formations ont pour but d'améliorer le niveau des entraîneurs et de leur donner une légitimité face aux instances sportives. Sachez qu'un entraîneur non-formé est sanctionné financièrement à chaque match auquel il participe. Il devient donc primordial pour les clubs d'insister auprès de leurs entraîneurs pour que ceux-ci suivent les formations dispensées par la LFH.

Les formations proposées sont aux nombres de 4. Chacune d'entre elles a ses spécificités et s'applique à un public cible.



La formation « Animateur Sportif » se veut concise, pratique et orientée sur la découverte moteur d'un public « jeune », à l'aide d'une activité ludique handball. Elle peut être réalisée seule ou être intégrée à la formation « Initiateur Sportif ».

Cette formation « Initiateur Sportif » se limite à l'apprentissage technico-tactique des fondamentaux suivant des progressions pédagogiques préétablies. En ce qui vous concerne, elle est probablement la formation la plus adaptée et la plus nécessaire au bon fonctionnement de votre club.

Officiellement, cette formation permet aux formateurs qui l'ont de dispenser des entraînements et d'encadrer toutes les catégories d'âge JEUNES. De plus, le formateur disposant de cette licence sera en ordre pour coacher et sera donc couvert contre les amendes citées plus haut.

Une licence accordée est valable 2 ans. Après ça, le formateur devra collecter 20 Crédits de formation en 2 saisons pour maintenir sa licence active.

1.2. Comment faire pour s'inscrire

Avant de pouvoir se former à la LFH, tous les formateurs devront suivre des cours généraux dispensés par l'ADEPS.

Ensuite seulement le formateur pourra s'inscrire aux formations LFH.

Pour s'inscrire, il suffit simplement de renvoyer complété le document en annexe 1.

Vous trouverez toutes les informations précises sur le site : www.handball.be – dans la rubrique « entraîneur ».

2. MODALITES INITIATIONS HANDBALL

2.1. Description

Le handball étant, en Belgique, un sport peu connu, nous avons décidé à la LFH de le promouvoir.

Pour se faire, nous disposons d'un animateur sportif détaché à la promotion et la propagande du handball en Wallonie.

Il est mis à disposition des clubs pour aider ceux-ci à recruter et à augmenter leur nombre d'affiliés.

2.2. Les modalités (Annexe 2)

La LFH s'engage à :

- venir au sein de l'école avec tout le matériel nécessaire à l'initiation (Pas besoin de goal dans la salle d'école !)
- faire découvrir le handball aux élèves selon l'organisation de l'école, pendant le temps scolaire.
- distribuer des **flyers « Viens jouer au handball »** à tous les élèves avec les coordonnées de votre club ainsi qu'un « Passeport Hand » (Annexe 3)
- procurer un « **document pédagogique hand** » au professeur pour qu'il puisse continuer l'activité dans ses classes et peut-être intégrer le projet !

Vos obligations en tant que club sont les suivantes :

- prévoir l'horaire et la communication avec l'établissement
- rembourser les frais de déplacement de l'animateur à hauteur de 0,3461/ Km
- veillez au bon déroulement des activités en prévenant min. 48h à l'avance de tout changement éventuel

Sur la saison 2014-2015, plus de 5000 enfants ont été initiés au handball et sur 3 saisons, le nombre d'affiliés à la LFH a augmenté considérablement ! Preuve que le handball ne demande qu'à être connu.

3. SUBSIDES ADEPS

3.1. Description

L'ADEPS propose à toutes les organisations sportives différents subsides afin de les aider à développer leur activité sportive.

Nous avons décidé d'en sélectionner 2 qui nous semblent intéressants en ce qui concerne le handball francophone.

Si vous souhaitez de plus amples informations par rapport à d'autres subsides, vous trouverez tout ce qu'il vous faut à l'adresse internet suivante : <http://www.adepts.be/index.php?id=4172>

3.2. Subside Eté Sport (Annexe 4)

Ce subside vous aidera financièrement à organiser votre stage d'Été entre la période du 22 Juin et du 20 Septembre.

« Les stages sont organisés sur le territoire belge, pour tous les âges, dans toutes les disciplines sportives. Les clubs sportifs proposent des stages dans leur discipline ayant comme objectif l'initiation et le perfectionnement ou l'entraînement. Le stage a une durée minimale de deux heures par jour et de dix ou de vingt heures par semaine. »

Les stages sont catégorisés en fonction des objectifs recherchés. Les différents opérateurs peuvent proposer des stages dans leur sphère de compétence : découverte, initiation, perfectionnement et entraînement. »

3.3. Subside Mon club, mon école (Annexe 5)

Ce subside a pour but de promouvoir un sport dans les établissements scolaires. C'est un moyen très rentable de recrutement.

« L'école est un lieu idéal pour sensibiliser les jeunes à l'activité physique : profitons des moments de loisirs, sur le temps de midi ou après l'école pour la pratiquer ! Les clubs sportifs sont dès à présent encouragés à promouvoir la découverte de leur discipline auprès des élèves, stimuler de nouvelles passions, et qui sait, accueillir de nouveaux talents. »

4. ACHAT DE MATERIEL

Depuis de nombreuses années, la LFH est sponsorisé par l'équipementier ERIMA.

Grace à ce partenariat, vous pouvez disposer d'une réduction de 40% sur tout le catalogue de la marque (catalogue accessible à l'adresse internet suivante : <http://www.erima.eu/fr/catalogues/registre-2015>)

Pour toutes demandes concernant une commande de matériel, adressez-vous au secrétariat de la LFH : secretariat@handball.be

Voici une idée des produits disponibles :

 <p>Prix catalogue : 24.95€</p>	 <p>Prix catalogue : 29.95€</p>
 <p>Prix catalogue : 8€/pair</p>	 <p>Prix catalogue : 24.95€/vareuse adulte</p>

5. PRET DE MATERIEL

Au siège de la LFH, du matériel est mis à votre disposition pour vous permettre de combler certains manques lors de vos entrainements ou manifestations.

Ce matériel est empruntable gratuitement sur simple demande. Il vous suffit de contacter le secrétariat (secretariat@handball.be) et de venir ensuite chercher le matériel demandé.

Voici la liste du matériel disponible :

Ballons Taille 0	/
Ballons Taille 1	/
Ballons taille 2	20
Ballons Taille 3	+ 30
Chasubles	+20 tailles adolescents et adultes
Goals Kipsta	2
Banderoles publicitaires LFH	3
Matériel Psychomoteur (plots, cônes, ...)	+20 petits cones – echelle de coordination

Annexe 1.



DEVENEZ ENTRAÎNEUR

Photo

Dossier de candidature

La candidature n'est effective qu'au moment du paiement

Nom : Prénom Adresse

.....

Code Postal :

Ville:.....

Date de Naissance : / /

Profession :

Etudes : Téléphone :

..... Tél. mobile : Fax : email :

..... Club

..... Fonction :

Equipe Entraînée:..... Niveau : Nbre Heure/sem.:..... Qualifications

ADEPS ou autres (Sportives) :

.....

.....

Niveau de formation envisagé :

Niveau 1 HB.1 Diplôme Fédéral Niveau 2

HB.2 Diplôme Fédéral

Niveau 3 HB.3 Diplôme Fédéral

Motivation pour cette formation :

Avis de la commission pédagogique responsable de la formation

(Élément indispensable pour la prise en considération des dossiers)

Profil du candidat :

.....

.....

..... Dossier à retourner à :

LIGUE FRANCOPHONE DE HANDBALL - Rue des Français, 373/13 - 4430 ANS herve.delmelle@handball.be



Convention de collaboration entre la LFH et

Mise à disposition de l'animateur sportif de la Ligue Francophone de Handball dans le cadre du projet :

.....

Modalités de mise à disposition :

La LFH s'engage à :

- Prendre en charge l'appointement de l'animateur sportif
- Fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité
- Prévenir pour tout changement survenant avant l'activité

Le collaborant s'engage à :

- Rembourser les frais de déplacement de l'animateur sportif à partir du siège de la LFH suivant le barème suivant :
.....
- Assurer la présence d'un responsable pour l'accueil et la durée de l'initiation handball
- Donner dans les meilleurs délais (Min 48h), tous les renseignements nécessaires au bon déroulement de l'initiation handball (Lieu de l'activité)
- Prévenir pour tout changement survenant avant l'activité
- Envoyer une photo minimum de l'animation à la LFH (Mail ci-dessous)

Un non-respect d'un ou plusieurs des engagements du collaborant annulerait l'initiation handball.

**LIGUE FRANCOFONE
DE HANDBALL a.s.b.l.**
Rue des Français, 373/13
4430 ANS

Tél. +32 (0)4 250 63 66
Fax +32 (0)4 250 63 76
e-mail : secretariat@handball.be
Website : www.handball.be

Banque ING : 310-14130720-04
IBAN : B103101 4807 2004
BIC : BBRUBEBB

Pour le collaborant

.....

Pour la LFH
Vandeberg Jonathan



Annexe 3 :



Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

**PASSEPORT
HAND**

**LF HAND
BALL**
www.handball.be

CE « PASSEPORT HAND » DONNE DROIT À :

- >>> **3 ENTRAÎNEMENTS GRATUITS**
dans le club de votre choix
- >>> **50 % DE RÉDUCTION**
sur votre première année d'affiliation

**LF HAND
BALL**
www.handball.be

Rue des Français, 373/13 - 4430 ANS

Tél. +32 (0)4 250 63 66
Fax +32 (0)4 250 63 76

secretariat@handball.be
www.handball.be

ethias, ASSURÉMENT HANDBALL

Editeur responsable : Patrick Garcia
rue des Français, 373/13 - 4430 Ans



PRESENTATION et REGLEMENTATION

Dans la limite budgétaire prévue, l'action « Eté sport » forte de son succès les années précédente en Fédération Wallonie-Bruxelles **est reconduite en 2015**. Les demandes de stages, organisés durant tout l'été, soit du lundi 22 juin au dimanche 20 septembre, pourront être introduites dès le 20 avril 2015 et ce jusqu'à la date limite du 15 juillet 2015.

La subvention prévue encouragera les nouvelles initiatives des administrations communales, des centres sportifs locaux, des centres sportifs locaux intégrés, des asbl de gestion des centres sportifs communaux et des clubs sportifs constitués en asbl ou association de fait, affiliés à une fédération sportive reconnue sur base du décret du 8 décembre 2006.

L'attrait de proximité et un prix d'inscription démocratique, à l'instar des tarifs des stages ADEPS, doivent en **permettre l'accès au plus grand nombre**.

Les stages sont organisés sur le territoire belge, pour tous les âges, dans toutes les disciplines sportives. **Sur avis de l'Administration, le Ministre peut toutefois accorder une dérogation à la limite territoriale pour les stages « Eté Sport Plus ».**

Les clubs sportifs proposent des stages dans leur discipline ayant comme objectif l'initiation et le perfectionnement ou l'entraînement. Les administrations communales, les R.C.A. ou les asbl de gestion de centres sportifs communaux et les CSL (I) proposent des stages multisports ayant comme objet la découverte et l'initiation.

Le stage a une durée minimale de deux heures par jour et de dix ou de vingt heures par semaine.

La **qualité** de ces stages sera garantie par la nécessité de répondre aux critères repris cidessous :

- ✓ **Encadrement pédagogique** de qualité (Prof EP dans leurs disciplines académiques ou Breveté ADEPS). Au moins un moniteur effectif est pourvu de la compétence ou du titre requis reconnu par l'Adeps dans la discipline programmée.
- ✓ Normes d'encadrement : à l'appréciation de l'organisateur en fonction de l'activité, du public et du contexte de travail, en accord avec l'avis pédagogique de l'inspecteur du CCS. En aucun cas, des cours individuels ne peuvent être repris comme stage « Eté Sport ».
- ✓ Infrastructure et matériel sportif conformes à la **sécurité et au décret DEA**
- ✓ Respect et promotion de « **Vivons Sport** » de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- ✓ Souscription à une assurance couvrant les stagiaires contre les risques en responsabilité civile et contre les accidents corporels qui surviendraient dans le cadre du stage. ✓ Accepter la visite contrôle d'un inspecteur ADEPS.

Les stages sont catégorisés en fonction des objectifs recherchés. Les différents opérateurs peuvent proposer des stages dans leur sphère de compétence : découverte, initiation, perfectionnement et entraînement :

- **Eté Sport One** : découverte et initiation
 - Par les clubs dans leur discipline
 - Par les Communes, les Centres sportifs locaux (Intégrés) dans plusieurs disciplines sportives
 - Pour un maximum de trois stages complets
 - **200 euros** pour un demi-stage
 - **400 euros** pour un stage complet
- **Eté Sport Pro** : perfectionnement et entraînement
 - Par les clubs sportifs,
 - Pour du perfectionnement et/ou de l'entraînement
 - Pour des stages mono-disciplinaires : celle du cercle sportif
 - Pour un maximum de deux stages complets
 - **325 euros** pour le demi-stage
 - **650 euros** pour le stage complet
- **Eté Sport Plus** : sport à l'étranger
 - Par les clubs sportifs,
 - Motivation étayée par la Fédération de tutelle
 - Pour l'entraînement ou l'affutage avant compétition
 - Pour trouver des conditions d'entraînement inexistantes en Belgique
 - Pour maximum un stage à l'étranger par club bénéficiaire.
 - **1000 euros** pour le stage complet

Le montant de la subvention, accordé sur base d'une convention établie entre le Ministre des sports et le bénéficiaire et libérée par l'émission d'un avis favorable de l'inspecteur ADEPS, est forfaitaire pour le stage complet ou pour le demi-stage.

Un seul dossier global et complet par bénéficiaire est introduit à l'Administration au minimum 1 mois avant le début des activités via le formulaire de demande dûment complété, téléchargeable sur le site www.adeps.be ou sur demande dans un centre de conseil du sport.

Un formulaire est complété par stage.

Une seule convention reprend la totalité des stages introduits.

Chaque bénéficiaire peut introduire un maximum d'un équivalent de **trois stages « Eté sport »** complet au total par an. Par dérogation, lorsque la demande de subvention émane d'une administration communale, le nombre de dossiers admissibles se répartit comme suit :

- Trois pour les territoires de moins de 10.000 habitants, □ Six pour les territoires de 10 à 20.000 habitants □ Neuf pour les territoires de plus de 20.000 habitants.

Un rapport d'activités, selon le modèle établi par l'Administration, démontrant la plus value apportée par le stage en termes de pratique sportive, accompagnera la déclaration de créance et sera rentré pour le 30 septembre 2015 au plus tard.

Les stages seront annoncés par une affiche ou tout support établissant le partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'organisateur a l'obligation d'apposer les logos de l'Adeps sur tous les documents relatifs aux stages « «Eté Sport ». Ceux-ci peuvent être obtenus auprès d'un Centre de Conseil du Sport. Il peut également bénéficier de supports visuels également disponibles dans les Centres de Conseil du Sport.



Réservé à l'administration	
Dossier ES 2015/	
Complet	
Demi stage	

ETE SPORT : DEMANDE DE SUBSIDE 2015

**A retourner dûment complété par stage au moins un mois avant le début de l'activité
à l'Administration générale du Sport, Centre de Conseil du Sport de Liège
ADEPS - Allée du Bol d'Air, 13/1 – 4031 Angleur Tél. : 04/364.14.40
adeps.ccs.liege@cfwb.be**

Groupement demandeur :

Siège social : Rue : N° Bte :
Code postal Localité :

Forme juridique : Administration communale R.C.A. Asbl N° entreprise
BCE

Association de fait¹

*L'association de fait joint une attestation bancaire récente mentionnant le compte IBAN
et son libellé (pas de personne physique)*

Nom de la fédération sportive reconnue :

N° d'affiliation à la fédération :

Discipline sportive pratiquée :

Période de l'activité :

Avis de la fédération : 'Été Sport Plus'

Motivation :
.....
.....

Choix 1 - Eté Sport One¹ 2 - Eté Sport Pro¹ 3 - Eté Sport Plus¹

Type Stage	Période		Nbre d'heures prévues hors temps de pose	Interruption de l'activité de ... à ...	Montant du droit d'inscription individuel demandé en €
	Du	Au			
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3				de à	

Horaire de l'activité : Stage complet – Demi stage¹

	de	à		de	à
lundi			jeudi		
mardi			vendredi		
mercredi			samedi		
			dimanche		

Lieu de l'activité : DEA : Oui Non¹

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Nom de la personne présente sur place :

GSM :

Responsable administratif (où le courrier sera adressé)

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte : Code postal : Localité :

Téléphone/Gsm Mail

Remarques : Annexer les 2 conventions de service¹⁶

L'acceptation du dossier est conditionnée par l'avis de l'inspecteur

Toute modification est immédiatement communiquée au CCS, sous

peine de nullité.

Date et signature du représentant légal :

Annexe 5.



« MON CLUB, MON ÉCOLE »

Un max de sport dans mon école !

Une reconnaissance du sport avec l'arbitrage!

REGLEMENTATION 2015

1/ Sensibilisation à la pratique sportive

Santé, bien-être, convivialité : les bienfaits de la pratique sportive sont nombreux. Pourtant, trop peu de jeunes font du sport régulièrement : à nous de les encourager. Si le sens du jeu est inné, le plaisir du sport et la persévérance s'apprennent, dès le plus jeune âge...

L'école est un lieu idéal pour sensibiliser les jeunes à l'activité physique : profitons des moments de loisirs, sur le temps de midi ou après l'école pour la pratiquer ! Les clubs sportifs sont dès à présent encouragés à promouvoir la découverte de leur discipline auprès des élèves, stimuler de nouvelles passions, et qui sait, accueillir de nouveaux talents.

2/ Promotion de l'arbitrage

L'arbitrage, c'est la passion du sport et sans arbitre, il n'y a pas de reconnaissance du sport ;

L'arbitre est le garant du respect des règles ; il sanctionne mais surtout, il explique et il cherche des solutions. L'arbitre garantit la sécurité des joueurs. L'arbitre est au cœur du sport, il valorise la discipline

L'arbitrage, c'est aussi une école de l'impartialité, de la neutralité ; c'est une action éducative L'école est un lieu idéal pour sensibiliser les jeunes au fairplay et à l'éthique sportive :

- « MON CLUB, MON ÉCOLE » c'est :
- La création d'une **relation privilégiée entre les structures scolaires et les structures de l'associatif sportif local**

- L'ouverture des infrastructures sportives scolaires en dehors des périodes de cours

1. pour la sensibilisation à la pratique sportive

- La volonté **d'augmenter la pratique sportive pour tous** les jeunes
- La découverte d'une discipline sportive par une **approche pédagogique et ludique adaptée**
- La possibilité de prolonger la découverte en pratique régulière en s'affiliant à un club

2. pour la promotion de l'arbitrage

- la volonté de valoriser l'éthique sportive pour tous les jeunes
- la sensibilisation aux règles du jeu



Direction générale du Sport - ADEPS

- le respect de l'autre, le respect du règlement, il est intègre et a la maîtrise de lui-même et contrôle la situation

Le concept :

Plusieurs fédérations ont développé une approche pédagogique adaptée pour faire découvrir leur discipline sportive. ou l'arbitrage

Cette approche permet aux clubs de se rendre dans les écoles ou de les accueillir dans leurs installations pour sensibiliser les **élèves de 8 à 14 ans** pendant un cycle de 20 h à **la pratique d'une discipline.**

La promotion de l'arbitrage instiguée par les fédérations (via leurs commissions pédagogiques) ou les clubs procède similairement et vise uniquement les **élèves de 15 à 18 ans** pendant un cycle de 20h à **une formation à l'arbitrage.**

Les activités sportives comme les cours d'arbitrage se font en sus des heures d'éducation physique, sur le temps de midi, après l'école avec possibilité d'aménagement d'horaire pour dégager une après-midi à cet effet

Cette action doit résulter d'une étroite collaboration entre l'organisateur et la Direction ou PO scolaire et peut couvrir toute l'année scolaire.

Suivant l'objectif poursuivi, l'organisateur sera un club affilié à une fédération sportive pour les activités sportives et une fédération (commission pédagogique) ou un club affilié à une fédération sportive pour la promotion de l'arbitrage.

L'organisateur ne poursuit pas de but lucratif.

Le club est constitué sous forme d'asbl ou d'association de fait. Le responsable légal est un administrateur pour une asbl, un membre du comité élu par ses pairs pour une association de fait. Le signataire pour l'établissement scolaire est le directeur de l'école.

La Communauté française établira une convention avec les organisateurs et les écoles qui ont créé ce lien. En outre, elle procédera à une évaluation des activités avec les différents intervenants.

Une **subvention de 500 euros** par cycle organisé (maximum 4 par club ou fédération) sera **octroyée aux organisateurs** pour couvrir les frais de location, de matériel, d'encadrement sportif et **une subvention de 150 euros aux écoles** pour l'occupation de leurs infrastructures sportives et/ou les frais d'organisation.

Ces montants seront libérés par l'émission d'un avis favorable de l'inspecteur du Centre de Conseil du sport concerné.

L'Adeps peut également prêter du matériel sportif complémentaire.

L'organisateur est invité à proposer aux élèves qui ont bénéficié de cette action de prolonger leur découverte en s'inscrivant dans le club ou à des stages de vacances qu'il organise ou à poursuivre leur formation en arbitrage.

L'ensemble des acteurs s'engage à souscrire, respecter, défendre et promouvoir la Charte du mouvement sportif de la FWB. (www.adeps.be/vivonssport)

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des Centres de Conseil du Sport de chaque Province et sur le site de l'ADEPS (www.adeps.be).



Direction générale du Sport - ADEPS